

Faites confiance à un spécialiste certifié pour votre :

Contrôle réglementaire des appareils à pression de gaz

Tout récipient haute pression :
air respirable, bouteilles de gaz,
bouteilles de plongées, extincteurs...
est soumis à une réglementation :
Arrêté ministériel du 15 mars 2000 modifié et décret
ministériel 2001-386 modifié



Pour compléter notre prestation,
nous vous proposons aussi :

- ♦ Circuit de ramassage et de redistribution de vos bouteilles
- ♦ Microbillage interne, peinture externe après grenaillage
- ♦ Recharge en Air respirable, Oxygène, Nitrox, CO₂, Azote
- ♦ Vérification annuelle des appareils respiratoires
- ♦ Négocier de gaz industriel

ISO 9001
BUREAU VERITAS
Certification



Entreprise titulaire de la délégation de poinçons, « tête de cheval » et « π »
Approbation du système qualité AIR PUR INDUSTRIES par le bureau VERITAS
BV-ESP-API 001-05-FRA du 29-06-2005.

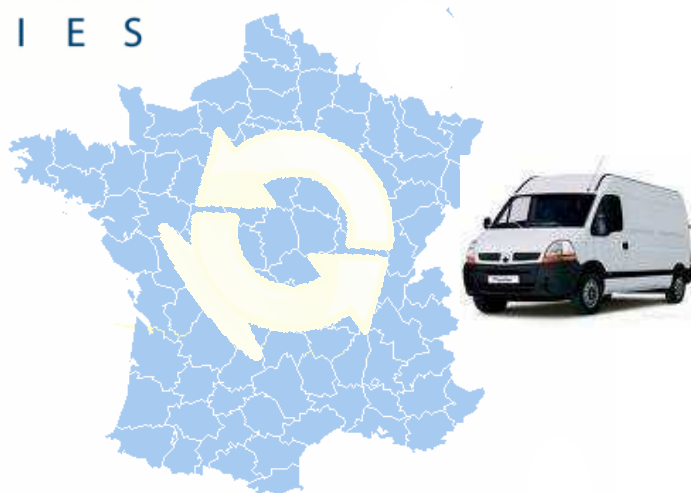
Membre du syndicat professionnel des centres d'épreuves, de requalifications et
d'inspections périodiques des récipients à pression gaz.

Pour vous éviter :
Conditionnement, Expédition, et Recherche transporteur



assure pour vous :

- ♦ Ramassage
- ♦ Contrôle
- ♦ Retour



Nos atouts :

- ♦ Réactivité
- ♦ Connaissance et respect strict de la réglementation

Vos contacts :

Gérard MORAGNY - Dirigeant
Isabelle RUBIO - Assistante commerciale
Ligne directe : 03.81.95.52.77

Nos références :

Tout secteur d'activités et
parmi nos donneurs d'ordre :

EDF (centrale nucléaire)
CEA,
Arcelor Mittal
International PAPER,
Draeger
Michelin
PSA
Alstom

...

Et aussi :

Sapeurs Pompiers (20 départements)
Magasins et Clubs de Plongée



☎ : 03.81.95.52.24 - 📠 : 03.81.94.68.95

✉ : renseignement@airpur-industries.com - www.airpur-industries.com
10 rue Edouard BELIN - 25400 EXINCOURT

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h